

Réunion cabinet Ministre déléguée à l'autonomie

11 décembre 2020

Ordre du jour de la réunion :

- Vaccination Covid-19, exclusivement autour du consentement

Intervention Laurène Dervieu :

- Avis HAS, un peu plus tard que prévu, le 15/12
- Avis CCNE la semaine prochaine
- Sur la question de l'information : essentiel comme point de départ et avant toute forme de consentement
- Travail en cours sur des documents d'information à destination des familles, des professionnels et des personnes concernées
- Plusieurs situations se présentent : personnes en capacité de consentir, personnes sous mesure de protection juridique, personnes représentées (le tuteur ou la personne habilitée peut consentir en lieu et place de la personne), personnes n'étant pas en capacité de consentir et sans mesure de protection ni de représentation – les difficultés sont là
- Les personnes, ayant donné leur consentement, peuvent le retirer à tout moment
- Questions aux participants :
 - Comment fait-on pour recueillir le consentement ?
 - Doit systématiser la présence d'un tiers pour tout le monde ou non ?
 - Propose-t-on deux temps : la consultation médicale en amont et le recueil du consentement ?
 - Est-ce que le consentement doit être tracé ?

Interventions participants :

- Enjeu de l'information, qui doit être claire, fiable et apportée en amont de toute démarche de recueil de consentement
- Importance de clarifier rapidement le qui fait quoi
- Sur la question du consentement, des garanties sont attendues sur le fait qu'il n'y aura pas de pression de quelque sorte, pour obtenir un consentement mais c'est en lien avec la question de l'information – à cet effet, l'hypothèse d'un formulaire de consentement ait débat, ce format n'existant pas pour les autres vaccinations et pouvant être anxiogène pour les personnes concernées (notamment sur les potentiels dangers du vaccin)
- Si le recueil du consentement se fait en dehors de la consultation médicale, la question pourra se poser de la garantie d'une information médicale claire, du libre consentement et de la responsabilité des directions d'établissement
- Attention à impliquer les CVS dans l'organisation de cette campagne
- Des campagnes de recensement des besoins en vaccins sont déjà en cours, avec des délais de réponse au 16 décembre et avant même que la question des modalités de recueil du consentement ait été creusée – quelle garantie avons-nous que le libre choix des résidents EHPAD sera respecté ?
- Quel accompagnement en cas de refus de se faire vacciner ? quelles mesures ?

- Possibilité d'avoir la présence d'une personne tiers lors de la consultation médicale, avec accord explicite de la personne et pas de façon systématique – il faut rester souple
- Besoin d'une information claire pour consentir – de nombreuses craintes à lever – c'est une parole médicale qui est attendue
- Pour certaines personnes, être reçue seule peut être compliqué ; dans ce cas la présence d'un tiers peut apporter quelque chose mais à partir du moment où elle ne sera là que pour écouter
- Proposition d'une consultation médicale en deux temps pour laisser le temps de la réflexion avant de donner son consentement
- Nombreuses fédérations en faveur d'une traçabilité et d'un consentement écrit
- Importance de consulter les familles mais surtout d'informer
- Temps de la réflexion nécessaire et temps de construction de cette campagne
- Présence d'un tiers : la qualification est à définir
- Quand il y aura plusieurs vaccins, laisser le libre-choix du vaccin

Retours Laurène Dervieu :

- ARS ayant déjà entamé des recensements : Ce point a été discuté avec les ARS concernées qui ont été recadrées – occasion de rappeler la nécessité d'une information nationale
- En amont, information de l'ensemble des acteurs sur l'ensemble des étapes de la campagne de vaccination – le CVS pourra être intégré à cette étape
- Travail autour d'un outil de recueil de consentement – document envoyé à l'issue de la réunion
- Dans ce recueil, possibilité d'être accompagné par un tiers
- Un refus n'entraîne aucune conséquence sur l'accompagnement de la personne

**Une seconde réunion sur la question du consentement sera normalement organisée la semaine
prochaine**